

SESSIONAL PAPER No. 18

PETITION FOR THE RESTORATION OF FRENCH LAW
AND CUSTOM.¹

AU ROY

TRÈS GRACIEUX SOUVERAIN

PLAISE À VOTRE MAJESTÉ.

VOS TRÈS HUMBLÉS & très Soumis Sujets Les Canadiens de votre Province de Quebec osent S'adresser a Votre Majesté avec le plus profond Respect et cette ferme Confiance que leur inspirent votre bonté paternelle pour tous vos fidels Sujets en général & Les faveurs dont Votre Majesté a Jusqu'icy prevenue Ses nouveaux Sujets Canadiens qui en conserveront à jamais le Souvenir et La plus parfaite reconnoissance.

Depuis l'Instant, Sire, de L'union de cette Province aux Domaines de Votre Couronne, vos très humbles Sujets ont pris la Liberté de vous représenter plusieurs fois, de quelle importance il étoit pour leurs interrêts d'être Jugées et Gouvernées Suivant les Loix, Coutumes, & Ordonnances, Sous Lesquels Ils sont nés, qui servent de Baze et de fondements à Leurs possessions et font La règle de Leurs familles, et combien il leur estoit à la fois desagréable, & humiliant d'être Exclus des places qu'ils pourroient remplir dans cette Province pour le Service de Votre Majesté et le Soulagement de Votre Peuple Canadien, unique Moyen d'exiter L'émulation.

Sans fatiguer Votre Majesté par le détail des meaux que leur a Occasionné La privation de ces avantages, dont elle a été instruite par des représentations précédentes de La part de vos fidels Sujets Canadiens; ils se contenteront de Lui dire que de La maniere differente de proceder quant à la forme, et quant au fond dans les affaires Civiles, et du prix exorbitant des Sallaires exigés par Les gens de Loix, S'est en suivie La Ruine d'un nombre considerable de familles. Votre peuple Canadien, Sire, déjà Ecrasé par tant d'autres Calamités, n'avoit pas besoin de ce surcroit d'Infortune.

La Religion, Sire, que nous professons, et dans la profession de Laquelle Il vous a plû nous assurer que nous ne Serions jamais troublées, quoique differente de celle de vos autres Sujets, Seroit-elle un motif (du moins dans Votre Province de Quebec) pour Exclure une si considérable peuplade d'Enfants Soumis & fidels à La participation aux bontés du meilleur des Roys, du plus tendre des peres. Non Sire, Le préjugé ne perça jamais Jusqu'à Votre Thrône ; vous aimés également & Sans distinction tous vos fidels sujets, vos Canadiens auront toujours pour Votre auguste personne Le plus parfait amour, La plus grande Soumis-

¹ Canadian Archives, Q 7, p. 363. The date of this petition is not given, but it was apparently drawn up at the time of Governor Carleton's return to Britain in 1770.